

Nombre de membres			Ont pris part au vote
En exercice	Présents	Pouvoirs	
19	18	0	18

**Séance du 29 avril 2026**

L'an deux mil vingt-six et le vingt-neuf du mois d'avril,  
à 19h15,

le Conseil Municipal de la commune de Neuville-sur-Ain, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Georges CURT, Maire.

Date de la convocation : **16 avril 2026**

**Membres présents à la séance :** ALLARDET André, BOUILLET Christian, BOURDEAU Pierre-François, CORNATON Fabrice, CURT Georges, DEMONQUE Charlotte, DIETCHEN Coralie, DUPIN Sandrine, DO-OHANA Roméo, DORMANT Agathe, GUICHARD Christelle, LUQUIN Stéphanie, MAURICIO David, MOUCHETTE Aline, ORENGA Sylvain, THOINON Catherine, VAN VOORTHUYSEN Thierry, VIOUSASSE Nathalie.

**Membres absents :** SICARD Alain

**Secrétaire de séance :** André ALLARDET

**N° de l'acte :** DEL.2026.04.29.14

**Objet : Fixation des tarifs de location de la salle polyvalente « L'Athol »**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis des commissions vie associative, vie économique, évènementiel et finances,

Considérant la nécessité de réviser les tarifs de location de la salle polyvalente « L'ATHol »,

Considérant les coûts d'entretien, de fonctionnement et d'énergie liés à cet équipement,

Considérant la volonté de favoriser l'accès aux habitants, aux associations de la commune, et aux tiers extérieurs selon le règlement intérieur communal en vigueur.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**DÉCIDE que les tarifs de location de la salle polyvalente « L'ATHol » sont fixés comme suit :**

- **Habitants de la commune :**
  - lundi au vendredi : 250 €/ jour
  - journée supplémentaire : 150 €/ jour
  - demi-journée supplémentaire : 50 €
  - week-end (samedi + dimanche) : 400 €
  
- **Personnes extérieures à la commune :**
  - lundi au vendredi : 500 €/ jour
  - journée supplémentaire : 200 €/ jour
  - week-end (samedi + dimanche) : 700 €

- **Associations communales :**
  - 1ere utilisation : 0 €
  - lundi au vendredi : 50 €/ jour
  - week-end (samedi + dimanche) : 100 €
  
- **Associations extérieures, collectivités et organismes territoriaux :**
  - lundi au vendredi : 300 €/ jour
  - journée supplémentaire : 200 €/ jour
  - week-end (samedi + dimanche) : 500 €

La commission vie associative, économique, évènementiel et finances, à sa discrétion, peut déroger aux tarifs des associations extérieures selon l'objet de l'association (caritative, santé ...).

- **Séminaires et entreprises :**
  - lundi au vendredi : 550 €/ jour
  - demi-journée (lundi au vendredi) : 350 €
  - week-end (samedi + dimanche) : 850 €
  
- **Suppléments :**
  - Vaisselle : 0.15 €/ pièce
  - sono : 25 €
  - écran avec vidéo projecteur : 25 €
  - supplément chauffage, période novembre à mars : 80 € / jour
  
- **Caution :**
  - salle : 1000 €
  - ménage : 300€
  - sono : 150€
  - écran avec vidéo projecteur : 150€

**La réservation de la salle est soumise à :**

- la signature d'une convention de location accompagné de son règlement intérieur
- la fourniture d'une attestation d'assurance responsabilité civile,
- le versement de 50% du tarif non remboursable, sauf cas de force majeur
- L'établissement d'une caution suivant la typologie de la location

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
Georges CURT



Accusé de réception en préfecture  
001-210102737-20260429-2026042903D0071-DE  
Date de réception préfecture : 04/05/2026